

## Elections législatives



Le président de la République a annoncé le dimanche 9 juin la dissolution de l'Assemblée nationale.

De nouvelles élections vont donc avoir lieu afin de composer un nouveau parlement. Retrouvez ci-dessous les informations essentielles.

### ▼ Contenu

#### Calendrier électoral

- Premier tour : dimanche 30 juin
- Second tour : dimanche 7 juillet

#### Modalités de vote

Pour voter, vous devez être inscrits sur les listes électorales. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h. Il est recommandé de vérifier son bureau de vote (inscrit sur la carte d'électeur ou communiqué lors de l'inscription) et de se munir d'une pièce d'identité.

- **Vous pouvez également vérifier ces informations en ligne sur le site : [service-public.fr](https://service-public.fr)**

#### Vote par procuration

Vous avez la possibilité de donner procuration à l'un de vos proches si vous n'êtes pas disponible lors des scrutins. Pour cela :

1. Récupérez auprès de votre mandataire, soit son numéro d'électeur et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote
2. Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité
3. Pour faire vérifier votre identité, déplacez-vous au commissariat, en gendarmerie ou au consulat, ou authentifiez-vous avec une identité numérique certifiée France Identité
4. Vous êtes informé(e) par courriel dès que votre procuration est acceptée

- **Informations complémentaires sur [maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr)**

## **Information importante, si vous vous êtes inscrit près le 9 juin**

Votre demande d'inscription sur les listes électorales ne peut pas être prise en compte pour voter aux élections législatives des 30 juin et 7 juillet. Toutefois, vous êtes toujours inscrits sur les listes de votre précédente commune et pourrez aller voter sur celle-ci ou donner procuration à un proche.

## **Listes de candidats**

Consultez les listes déposées sur [resultats-elections.interieur.gouv.fr/legislatives2024](https://resultats-elections.interieur.gouv.fr/legislatives2024)

Les résultats seront également publiés sur ce même site internet.

► Liens utiles